
REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 26 mai 2016

DCM N° 16-05-26-6

Objet : Festival "Ondes Messines" et Rendez-vous culturels de l'Eté 2016.

Rapporteur: M. LEKADIR

Du mois de juin jusqu'en septembre, la Ville de Metz célébrera l'été et proposera, à un public souhaité le plus large possible, une offre renouvelée d'animations culturelles et artistiques gratuites et variées. Une attention a été portée sur la lisibilité de la programmation, la volonté d'élargir les publics et l'accès à la culture pour tous et d'animer le centre-ville, les places publiques ainsi que les quartiers messins.

La programmation estivale 2016 s'articulera autour :

- De trois grands moments phares : le festival « Ondes Messines », le festival « Hop Hop Hop » et « les Fêtes de la Mirabelle ».
- Des Rendez-vous culturels et artistiques réguliers dans les domaines du cinéma, de la danse, de la musique, du théâtre et des animations de rues.
- De l'animation et la valorisation des lieux du patrimoine messin en lien avec notre démarche Unesco, avec notamment plusieurs expositions en fil rouge.

Le festival « Ondes Messines ».

La Ville de Metz et la Cité Musicale de Metz, regroupant Metz en Scènes (Arsenal, BAM, Trinitaires) et l'Orchestre national de Lorraine, célébreront les musiques et le numérique, en partenariat avec TCRM-Blida, avec la deuxième édition du festival « Ondes Messines » du 29 juin au 03 juillet. Une semaine après la fête de la musique, un programme riche attend les festivaliers, durant cinq jours exceptionnels de fête et de découverte, avec de nombreux concerts, performances et installations d'artistes invités pour nous offrir leur vision du futur.

Parmi les temps forts du festival, retenons :

- **Des concerts grand public** sur les places de la ville. Ainsi les mercredi et jeudi seront l'occasion de redécouvrir le plateau Cathédrale (place Saint-Etienne, place Jean-Paul II) avec de nombreux artistes de la scène nationale et locale : Odezenne, Fatnotronic,

Ali Amran, Bambou, un ciné-concert avec l'Harmonie Municipale et la compagnie Blah Blah Blah, le Big Bang Jazz de Woippy et Mettensis Symphonia.

Rendez-vous Place de la République, dans l'Arsenal et à TCRM-Blida pour les vendredi, samedi et dimanche. Ainsi, le vendredi 1^{er} juillet verra le grand concert très attendu de Marina Kaye, jeune artiste déjà reconnue sur le plan national et international. Le samedi 2 juillet offrira également une programmation d'actualité et festive avec Caravan Palace suivi d'un set DJ et VJ du duo Simian Mobile Disco. L'Orchestre national de Lorraine proposera cette année un ciné-concert qui revisitera l'univers du manga japonais « One Piece » et créera la rencontre entre les musiciens de l'Orchestre national de Lorraine et les jeunes fans de cette série mondialement connue. A cette occasion, tous les espaces de l'Arsenal seront investis par le public avec une programmation dédiée aux musiques et numérique.

- **Des animations numériques et musicales :** TCRM-Blida, site incontournable des cultures numériques, invitera des artistes de niveau international et associations résidentes à interroger les liens entre technique, art et numérique à l'occasion de soirées clubbing. Le site de Blida accueillera les soirs du vendredi et samedi des afters musicaux et numériques pour prolonger l'esprit des Ondes Messines jusqu'au bout de la nuit. Une programmation a également été conçue dans les espaces de l'Arsenal pendant le week-end des 2 et 3 juillet. Elle transformera le lieu en véritable Game Center inspiré de la culture japonaise avec des performances, des jeux vidéo, le bus Voyager, des expositions et installations numériques diverses et variées.

Les Rendez-vous culturels de l'Eté.

Le programme culturel se déclinera ensuite avec 70 rendez-vous, pensés pour tous les publics, du mercredi au dimanche, sur les places, dans les parcs, les quartiers et les lieux de patrimoine messins, selon la structure suivante :

- **« Metz en musique » :** réunira une série de concerts entre les concerts de l'Harmonie Municipale sur les places de Metz, la chorale Chalom, la Scola Metensis, les associations Musiques volantes ou encore Metz Lorraine Japon. Les mercredis, du 22 juin au 17 août, permettront de réinvestir la place Jeanne d'Arc, avec des concerts dans le style des musiques du monde et du jazz. Boumchaka renouvelera ses parcours musicaux avec des concerts dans des lieux insolites mais aussi sur la place de la Gare ou encore Porte des Allemands.
- **« Les jeudis du cinéma » :** présenteront 7 séances de cinéma en plein air du 23 juin au 18 août, afin de favoriser l'accès à la diffusion gratuite d'œuvres cinématographiques de qualité au plus grand nombre. Ces projections sont proposées dans des quartiers (Metz-Nord, Sablon...) et des sites emblématiques du patrimoine messin (place de la Comédie, plateau Cathédrale, place de la Gare, basilique Saint-Vincent, plan d'eau).
- **« Les vendredis de la danse » :** chaque vendredi de l'été, une piste de bal s'animera place de la Comédie pour ceux qui souhaitent s'initier à la danse : tango, guinguette ou danse contemporaine avec un spectacle offert chaque soir et des initiations. Un nouveau plateau de danse sera proposé cette année place Saint-Louis, tous les vendredis également.
- **L'animation du patrimoine :** Metz dispose d'un patrimoine architectural remarquable, toile de fond idéale pour les animations de l'été. A ce titre, la Porte des Allemands, la basilique Saint-Vincent et l'église des Trinitaires accueilleront tout au long de l'été une riche programmation ; expositions qui valorisent et interrogent les richesses messines mais qui invitent également à la contemplation ; ateliers

pédagogiques destinés à éveiller le jeune public à l'architecture et à l'histoire et divers spectacles... Afin de répondre au succès public (37 000 visiteurs en 2015), la Porte des Allemands sera l'écrin d'un été animé avec notamment « **Les week-ends de la Porte** » où les visiteurs auront rendez-vous avec les artistes et pourront partager des moments de théâtre, de conte, de musique, de performance sonore et visuelle et des visites contées, tous les week-ends de l'été.

L'été se clôturera avec la 33^e édition des **Journées européennes du Patrimoine** les 17 et 18 septembre autour de la thématique « Patrimoine et citoyenneté ».

La Ville de Metz a inscrit au Budget Primitif 2016 des crédits à hauteur de 150 000 euros pour l'organisation du festival « Ondes Messines » et des Rendez-vous culturels de l'Eté. Parallèlement, la Ville est engagée dans la recherche de partenaires et mécènes extérieurs afin de soutenir ces manifestations. Elle a ainsi présenté au Conseil Départemental de la Moselle une demande de subvention dans le cadre des appels à création partagée.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de soutenir les associations qui participent à l'animation de la Cité dans les cadres des Rendez-vous culturels de l'Eté, par le versement de subventions dont le montant global s'élève à 22 700 euros.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la convention d'objectifs et de moyens n°16C0070 entre la Ville de Metz et l'association Musiques Volantes adoptée par délibération du Conseil Municipal du 25 février 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ATTRIBUER des subventions dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'Eté 2016 pour un montant total de 22 700 euros aux associations suivantes :

- Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle (6 séances de cinéma en plein air)	11 000 €
- Boumchaka (4 parcours musicaux dans la ville)	4 700 €
- Laboratoire d'Expression Elastique (week-end d'animation Porte des Allemands)	3 000 €
- Musiques volantes (2 guinguettes sonores en plein air)	2 000 €
- Pas Assez (3 concerts place Jeanne d'Arc)	1 500 €
- Metz Lorraine Japon (1 concert de musique japonaise)	500 €

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces connexes à cette affaire et notamment toute convention d'objectifs et de moyens, avenant avec les associations bénéficiaires ainsi que les lettres de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation en cours d'exercice des actions subventionnées.

DE SOLICITER les subventions ou contributions auxquelles la Ville peut prétendre, de poursuivre la recherche de mécène, de signer les conventions correspondantes et d'autoriser la perception de recettes.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjoint Délégué,

Hacène LEKADIR

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle
Commissions : Commission des Affaires Culturelles
Référence nomenclature «ACTES» : 7.5 Subventions

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 8

Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par Monsieur Hacène LEKADIR, Adjoint au Maire, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,
d'une part,

Et

2) « La Ligue de l'Enseignement / Fédération des Œuvres Laïques de la Moselle », domiciliée 3 rue Gambetta à Metz, représentée par Monsieur Pierre JULLIEN, en qualité de Président, ci-après dénommée « F.O.L. Moselle »,
d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

PREAMBULE

La F.O.L. Moselle a pour objet de promouvoir l'éducation à l'image et la démocratisation au 7^{ème} art. Dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'Eté 2016, opération culturelle initiée par la Ville de Metz proposant des rendez-vous culturels gratuits à Metz du 21 juin au 19 août 2016, la F.O.L. Moselle souhaite y participer en assurant la programmation et l'organisation de séances de cinéma en plein air et sollicite à cet effet auprès de la Ville de Metz une subvention. La Ville accepte à ce titre de verser une subvention à la F.O.L. Moselle selon les termes exposés dans la présente convention.

ARTICLE 1 – OBJET

La présente convention a pour but de permettre de définir les objectifs et les obligations des parties contractantes justifiant l'allocation de la subvention par la Ville de Metz à la F.O.L. Moselle pour la mise en œuvre de 6 séances de cinéma de plein air, dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'Eté 2016.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS

La Ville de Metz reconnaît l'importance d'offrir au public messin et de passage des Rendez-vous culturels gratuits à Metz à la période estivale. Les Rendez-vous culturels de l'Eté permettent ainsi d'aller à la rencontre du public et de faire découvrir le spectacle vivant, des concerts et des films en plein air, en partenariat avec des acteurs associatifs locaux.

La Ville soutient à cet effet l'initiative de la F.O.L. Moselle dans son objectif de programmer et d'organiser 6 séances de cinéma de plein air à la nuit tombée :

- 1/ Jeudi 23 juin, place de la Comédie, « The Grand Budapest Hotel »
- 2/ Jeudi 7 juillet, quartier Metz-Nord / près du Centre Georges Lacour, au choix des habitants
- 3/ Jeudi 28 juillet, place du Marché couvert, « Le Garçon et le Monde »
- 4/ Jeudi 4 août, plan d'eau, « La famille Bélier »
- 5/ Jeudi 11 août, Basilique Saint-Vincent, « Only Lovers Left Alive »
- 6/ Jeudi 18 août, place de Gaulle, « Le Petit Prince ».

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA VILLE DE METZ

Des crédits sont attribués par la Ville à la F.O.L. Moselle pour contribuer à couvrir une partie de ses dépenses nécessaire à la mise en œuvre de son projet, à l'occasion des Rendez-vous culturels de l'Eté. Le montant de ladite subvention se monte à 11 000 euros (onze mille euros), acté par décision du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016. Ce montant a été déterminé au vu d'un programme d'actions et d'un budget présentés par la F.O.L. Moselle.

La Ville a adressé à la F.O.L. Moselle une lettre de notification indiquant le montant de la subvention allouée, et portant rappel des conditions d'utilisation de la subvention. Le versement de la subvention interviendra en fonction des disponibilités financières de la Ville.

Pour bénéficier des subventions de la Ville, la F.O.L. Moselle se doit de présenter des actions conformes aux objectifs décrits à l'article 2.

La Ville de Metz s'engage en outre à assurer la promotion de l'événement (communiqués de presse, programmes...) tout en respectant la documentation fournie par la F.O.L. Moselle.

Le Conseil Municipal par délibération en date du 31 mars 2016 a par ailleurs alloué une subvention de 15 000 euros à la F.O.L. Moselle pour assurer la coordination générale du dispositif Cinémetz en 2016. La subvention annuelle 2016 à l'association s'élève donc à un montant global cumulé de 26 000 euros.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA F.O.L. MOSELLE

La F.O.L. Moselle doit affecter l'intégralité de la subvention à l'objet pour lequel elle a été octroyée.

Il transmettra à cet effet à la Ville de Metz, au plus tard dans les six mois suivant la fin de la manifestation, un compte rendu financier attestant de la conformité des dépenses effectuées à l'objet de la subvention. Ce document sera assorti de toutes les

justifications nécessaires, et notamment d'un bilan certifié conforme.

La F.O.L. MOSELLE s'engage à :

- assurer la mise en œuvre des séances de cinéma en plein air qu'elle programme comme indiqué à l'article 2 et en assumer les déclarations, autorisations requises (CNC etc...),
- veiller à la prise en charge des rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, et du défraiement (transport, repas, hébergement) de l'ensemble du personnel attaché à la manifestation,
- veiller à la prise en charge de l'ensemble des aspects techniques et logistiques inhérents à l'organisation de chaque séance de cinéma en plein-air et solliciter auprès des services municipaux compétents au moins un mois avant la date de la manifestation toutes les autorisations nécessaires à la bonne marche de l'opération,
- faire respecter les horaires des manifestations convenus au préalable avec la Ville,
- fournir à la Ville de Metz les documents nécessaires à la publicité de l'opération (photographies, présentation des artistes et des spectacles),
- veiller au respect du principe de gratuité appliqué pour les Rendez-vous culturels de l'Eté et à ce qu'aucune rémunération, sous quelque forme que ce soit, ne soit perçue au moment de la manifestation, dans la mesure où l'entrée aux spectacles prévus dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'été est libre,
- respecter les lieux et bâtiments mis à leur disposition.

ARTICLE 5 – ASSURANCES

La F.O.L. Moselle est tenue de souscrire un contrat couvrant sa responsabilité en qualité d'organisateur des séances de cinéma plein air programmées comme indiqués à l'article 2 et ainsi que tout dommage pouvant résultant de ses activités associatives notamment à l'égard de ses salariés.

La signature de cette convention est subordonnée à la présentation préalable des attestations d'assurances susmentionnées.

ARTICLE 6 – DUREE

La présente convention prendra effet au jour de sa signature par l'ensemble des parties susmentionnées. Elle est conclue jusqu'à la fin des manifestations, sauf dénonciation adressée par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception avec préavis d'un mois.

ARTICLE 7 – ANNULATION

En cas d'indisponibilité pour quelque cause que ce soit d'un des films retenus, la F.O.L. Moselle pourvoira à son remplacement par le biais d'un autre film de même qualité et de même importance. La F.O.L. Moselle s'engage à faire valider au préalable son choix par la collectivité par tout moyen à sa convenance.

Dans le cas contraire, le projet artistique pourra être annulé sans pénalité des contractants sous réserve de prouver que les remplacements sont impossibles. Tout

justificatif devra être adressé à la Ville de Metz sans délai.

En cas d'intempéries, la F.O.L. Moselle et la Ville de Metz prendront ensemble la décision de l'annulation d'une des séances de projection ou de repli quand cela est envisageable. Les modalités d'annulation seront à définir d'un commun accord.

ARTICLE 8 – RESILIATION

Si pour une cause quelconque, autre que celles mentionnées à l'article 7 de la présente convention, et résultant du fait de la F.O.L. Moselle la présente convention n'est pas appliquée, et notamment si les crédits ne sont pas intégralement affectés à l'objet pour lequel ils ont été octroyés, la Ville se réserve la possibilité de dénoncer unilatéralement la présente convention sans préavis ni indemnité et sans devoir verser les reliquats de subventions qui seraient encore dus.

ARTICLE 9 – LITIGE

En cas de contestation sur l'interprétation ou l'application de la présente convention, les parties s'engagent, préalablement à tout recours contentieux, à tenter de régler leur différend par voie de conciliation. Si dans le délai d'un mois à compter de la réception par l'une des deux parties des motifs de la contestation, aucun accord n'est trouvé, les parties ont la faculté de saisir le tribunal territorialement compétent de l'objet de leur litige.

FAIT A METZ, le

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué :
Hacène LEKADIR

(en quatre exemplaires originaux)

Pour la F.O.L. Moselle,
Le Président :
Pierre JULLIEN



AVENANT A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS N°16C0070

Entre :

1) La Ville de Metz représentée par son Maire, Monsieur Dominique GROS, ou son représentant, dûment habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal du 26 mai 2016, ci-après désignée par les termes « la Ville de Metz »,

d'une part,

Et

2) L'association dénommée « Musiques Volantes », représentée par son Président, Monsieur Patrick ROLIN, agissant pour le compte de l'association, en vertu de la décision prise lors de l'Assemblée Générale du 8 juillet 2015, ci-après désignée par les termes « Musiques Volantes », **d'autre part.**

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée le 14 mars 2016 (n°16C0070) par la Ville de Metz en faveur de l'association dont le siège est situé 10 rue des Trinitaires à Metz,

Vu la demande formulée par l'association, il s'avère nécessaire de compléter par un avenant la convention précitée.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET

La rédaction de l'article 3 de la convention d'objectifs et de moyens n°16C0070 est modifiée comme suit pour l'année 2016 :

Pour accompagner Musiques Volantes dans son projet d'organiser deux guinguettes sonores à Metz le 25 juin à la pointe Fabert et le 16 juillet au Quai des Régates, dans le cadre des Rendez-vous culturels de l'Eté, la Ville de Metz s'engage à la soutenir financièrement, par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2016, sous la forme d'une subvention au titre de l'aide au projet d'un montant de 2 000 euros.

Cette subvention complémentaire a été déterminée au vu d'un programme d'action et d'un budget présentés par l'association bénéficiaire pour l'année concernée.

La subvention annuelle 2016 à l'association s'élève à un montant global cumulé de 42 000 euros.

ARTICLE 2 - DIVERS

Toutes les dispositions de la convention d'objectifs et de moyens susvisée demeurent inchangées et continuent de produire leur plein effet.

FAIT A METZ, le

(en quatre exemplaires originaux)

Pour le Maire,

Pour Musiques Volantes,

L'Adjoint délégué :

Le Président :

Hacène LEKADIR

Patrick ROLIN